Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Istres
Commune de Cornillon-Confoux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CORNILLON-CONFOUX

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cornillon-Confoux, convoqué le vingt-huit mai deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Daniel GAGNON.

Présents : Daniel GAGNON, Lydie GAGNON, Marc RUMELLO, Jacqueline HERVY, Antoine COLOMB, Claude BAUDET, Isabelle GERARDOT, Sylvain MILHAU, Thibault GALAT, Amaury DE JESSE, Denis DOSSETTO, Aurélia GROSSON.

Pouvoirs : Francisque TEYSSIER donne procuration à Daniel GAGNON, Martine BUENO-GELEY donne procuration à Lydie GAGNON, Francine CHIAPELLO donne procuration à Isabelle GERARDOT, Jean-Marie FROMENT donne procuration à Sylvain MILHAU, Aurélie FOURNIER donne procuration à Marc RUMELLO, Emma DOSSETTO donne procuration à Antoine COLOMB, Sophie PIEL donne procuration à Amaury DE JESSE.

Secrétaire de séance : M Sylvain MILHAU

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOIS / MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS
Délibération n°2026-020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 et L332-23 1°, L.332-23-2°.
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53.
- Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
- Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
- Considérant que l'assemblée délibérante adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des emplois permanents.

Le Conseil municipal,

DELIBERE

Article 1 : EMPLOIS PERMANENTS

1. **Filière Police**

Vu la délibération n°2025-32 portant création d'un poste de policier municipal, afin de renforcer les effectifs de la police municipale.
Vu le recrutement par voie de mutation d'un agent titulaire du grade de brigadier-chef principal

L'assemblée délibérante décide de créer :

- 1 emploi de Brigadier-Chef Principal à temps complet, soit 35h00.

2. <u>Filière administrative</u>

Vu la déclaration de vacance du poste d'agent d'accueil et de gestion administrative.
Vu le recrutement par voie de détachement d'un adjoint administratif principal de 2ème classe afin d'assurer ces missions.
L'assemblée délibérante décide de créer :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, soit 35h00

3. <u>Filière technique</u>

Conformément aux avancements de grades en vigueur au sein de la filière technique.
Afin de renforcer les effectifs dans le cadre de l'ouverture prochaine du centre de loisirs.
L'assemblée délibérante décide de créer :

- 2 emplois d'adjoints techniques principal de 2ème classe à temps complet, soit 35h00.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 26h00.

Article 2 : <u>EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</u>

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de la collectivité.
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité,

Monsieur le Maire est autorisé à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité.
Il convient de créer :

- 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique.

- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif.

La rémunération s'effectuera par référence aux indices du 1 échelon du grade de recrutement, au prorata du nombre d'heures effectuées, indiquées dans le contrat de travail.

Article 3 : Adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Sylvain MILHAU

Le président de séance
Daniel GAGNON

ANNEXE TABLEAU DES EMPLOIS

EMPLOIS PERMANENTS

FILIERES / GRADES	CATEGORIES	CREES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS
ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	0	0	0	0
Attaché	A	1	0	0	1
Rédacteur Ppal 1°cl	B	1	0	0	1
Rédacteur Ppal 2°cl	B	0	0	0	0
Adjoint Adm Ppal 1°cl	C	1	1	0	0
Adjoint Adm Ppal 2°cl	C	2	2	0	0
Adjoint Adm	C	2	2	0	0
Total filière Adm		**7**	**5**	**0**	**2**
TECHNIQUE					
Technicien Ppal 1°cl	B	0	0	0	0
Technicien Ppal 2°cl	B	0	0	0	0
Technicien	B	1	0	0	1
Agent de maitrise Ppal	C	0	0	0	0
Agent de maitrise	C	1	0	0	1
Adjoint Tech Ppal 1°cl	C	0	0	0	0
Adjoint Tech Ppal 2°cl	C	2	2	0	0
Adjoint Tech	C	11	10	1	1
Total filière Tech		**15**	**12**	**1**	**3**
SOCIALE					
ATSEM Ppal 1°cl	C	0	0	0	0
ATSEM Ppal 2°cl	C	1	1	0	0
Total filière Social		**1**	**1**	**0**	**0**
POLICE					
Chef de service PM	B	0	0	0	0
Brigadier-chef Ppal	C	1	1	0	0
Gardien brigadier	C	2	1	0	1
Total filière Police		**3**	**2**	**0**	**1**
TOTAL GENERAL		**26**	**20**	**1**	**6**

EMPLOIS NON PERMANENTS

FILIERES / GRADES	CATEGORIES	CREES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS
ADMINISTRATIVE					
Adjoint Adm	C	1	0	0	1
Total filière Adm		**1**	**0**	**0**	**1**
TECHNIQUE					
Adjoint Tech	C	2	0	0	2
Total filière Tech		**2**	**0**	**0**	**2**
TOTAL GENERAL		**3**	**0**	**0**	**3**